



Elaboration du SCOT

Synthèse des réunions publiques – AVRIL 2018

Dans le cadre de la concertation liée à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, le Pays des Vosges Saônoises a organisé des réunions publiques dans chaque communauté de communes afin d'informer les élus, les acteurs du territoire et la population de l'avancée des travaux du SCOT, de pouvoir échanger avec les participants sur le projet du territoire et de répondre à leurs questions. L'objectif est d'élaborer un projet en commun, dans le plus large consensus possible, à partir d'un territoire aux multiples identités.

Afin d'informer la population, des affiches annonçant les réunions publiques ont été transmises dans chaque communes, des flyers ont été mis à disposition dans les ComCom et dans certaines communes. Des encarts dans la presse locale ont été diffusés à plusieurs reprises.

Les réunions publiques de concertation se sont tenues durant le mois d'avril 2018 :

Communautés de communes	Date et horaire	Lieu	Nombre de participants
CC de la Haute-Comté	Mercredi 4 avril 2018 à 18h30	Communauté de communes 157 rue des Ballastières Corbenay	≈ 40
CC des Mille Etangs	Jeudi 5 avril 2018 à 18h30	Salle des fêtes 10 Grande Rue Méliey	≈ 25
CC du Pays de Lure	Lundi 9 avril 2018 à 18h30	Communauté de communes ZA de La Saline – rue des Berniers Lure	≈ 15
CC Rahin et Chérimont	Mardi 24 avril 2018 à 18h00	Eco Parc – La Filature 20 rue Paul Strauss Ronchamp	≈ 16
CC du Pays de Luxeuil	Mercredi 25 avril 2018 à 18h30	Centre culturel G. Taiclet Place du 8 mai 1945 Luxeuil-les-Bains	≈ 13
CC du Pays de Villersexel	Jeudi 26 avril 2018 à 18h30	Salle des fêtes Place du général de Gaulle Villersexel	≈ 25

Elles ont rassemblé environ 135 participants, dont une grande majorité d'élus locaux. Cependant, quelques représentants d'associations locales et quelques citoyens se sont également déplacés.

Différents thèmes ont été abordés lors des réunions publiques : armature urbaine, économie, formation, environnement, services, ... Des éléments de réponse ont été apportés vis-à-vis des inquiétudes éventuelles qui ont été exprimées.

- Des craintes ont été perçues à propos des **conséquences de la définition de l'armature urbaine** : quelles conséquences de ne pas figurer dans les pôles principaux et intermédiaires de l'armature ? en matière de développement notamment, peur de ne pas exister, peur de ne pas voir ses projets financés, lien avec la politique régionale...

Concernant le projet présenté, il a été mis en avant et défendu l'importance de définir des polarités sur le territoire autour desquelles s'organiser le développement, dans le cadre d'une stratégie globale. La dorsale Saint-Loup / Fougerolles – Luxeuil – Lure est un axe de développement dynamique, et à renforcer, qui permettra d'organiser et de valoriser le territoire. Concentrer le développement permettra d'assurer la pérennité du maillage de proximité (et de ne pas perdre de polarités). L'opposition systématique entre bourgs et villages doit être stoppée ; chacun a un rôle à jouer dans l'organisation. L'affirmation de la dorsale Saint-Loup / Fougerolles – Luxeuil – Lure a un sens économique, offre de la visibilité depuis l'extérieur. L'axe Epinal / Belfort-Montbéliard bénéficie d'un fort potentiel de développement qui profitera à tout le territoire. Il est à noter que le renforcement de cet axe est également recherché par le SCOT voisin des Vosges centrales dans le cadre de son projet de développement qui cherche à s'inscrire dans le prolongement du sillon mosellan et à renforcer ses liaisons avec l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard.

Il est par ailleurs précisé que les échelles SCOT et PLUI sont différentes. Les PLUI proposeront des armatures urbaines à leur échelle infra. Certaines communes qui n'apparaissent pas dans l'armature urbaine du SCOT en tant que pôle principal ou pôle intermédiaire pourront tout à fait avoir leur place dans l'armature urbaine qui sera déclinée à l'échelle du PLUI. Il est rappelé que les communes proposées pour être des pôles intermédiaires sont notamment des relais des pôles principaux en matière de services et équipements (présence de collèges, gymnases, gendarmeries, etc...).

En réponse aux craintes des communes rurales, il est précisé qu'elles trouveront leur place au sein de cette organisation ; il n'est ni question de les abandonner, ni de leur enlever de leur substance. Elles pourront continuer à se développer et à être dynamiques (présence forte du tissu associatif, commerces et services de proximité, ...). Elles ont également un rôle à jouer en lien avec le développement de l'artisanat. Le projet propose un objectif de population ambitieux ; pour l'atteindre, chacun des territoires du Pays aura son rôle à jouer pour endiguer le déclin démographique observé ces dernières années.

- Certains participants ont soulevé le problème que rencontrent les **entreprises du territoire pour recruter de la main d'œuvre**, ainsi que les questions d'**insertion de populations** parfois déconnectées du marché du travail. Le territoire est bien irrigué en matière sociale. Cependant, de nombreux jeunes sont au chômage, désœuvrés, ... malgré la présence d'entreprises dynamiques désireuses de recruter. Le développement d'une offre de formation en adéquation avec les besoins des entreprises du territoire est à rechercher. Cela contribuerait à limiter le départ des jeunes pour poursuivre des études à l'extérieur du territoire. Il faut arriver à créer ce contexte favorable aux études supérieures afin de capter une matière grise et une main d'œuvre locale qualifiée.

L'enjeu fort de la formation sera appuyé davantage dans le projet de PADD. Le SCOT en tant que document d'urbanisme ne peut pas réellement influencer sur ce domaine, ni sur celui de l'insertion, mais en tant que projet politique, les élus peuvent porter ce message aux niveaux adaptés.

D'une manière générale, dans le domaine économique, le projet vise à s'appuyer sur ce qui existe et sur les projets des territoires (recensement des projets des CC lors des ateliers locaux). Il est rappelé que les communautés de communes, compétentes en matière de développement économique, ont un rôle à jouer. Il s'agit d'attirer des PME, PMI et artisans, et de conforter les activités existantes.

- L'enjeu de **développement des circuits-courts** est partagé par les participants afin de mettre en valeur les ressources et les productions locales, tout en faisant attention à ne pas créer trop de concurrence et donc à diversifier l'offre. Cela permettra au territoire de trouver une certaine autonomie (et de ne pas toujours

être dépendant de l'extérieur). Pour ce faire, internet est également une piste de développement, de même que l'itinérance (livraisons à domicile) qui peut répondre aux besoins d'une population vieillissante.

Le territoire est un formidable laboratoire d'expérimentation ; il se doit d'être innovant, imaginatif afin de proposer autre chose, grâce à ses ressources propres, ses Hommes, ses savoir-faire, etc... Les circuits courts ne concernent pas que le domaine alimentaire. Des initiatives nouvelles peuvent donner envie aux gens de l'extérieur de s'intéresser au territoire des Vosges Saônoises.

- La question des leviers pour la **mobilisation des dents creuses** et la **réutilisation des friches** est posée.

On ne peut pas contraindre les propriétaires à réhabiliter ou à vendre des logements ou locaux vacants, à construire dans les dents creuses. Cependant, la collectivité peut mettre en place des taxes (sur les logements vacants), un droit de préemption (mais cela nécessite un effort financier). Elle peut également conduire une animation pour promouvoir la réhabilitation des centres-villes et centres-bourgs, la réutilisation des friches, ... avant de permettre de nouvelles constructions qui se réaliseront souvent en extension urbaine. Cela participera également à l'attractivité des centres.

- Concernant le **bois**, des participants regrettent qu'il soit exporté trop vite, avant transformation. Il est souhaité que le projet incite davantage à valoriser les différentes étapes de transformation afin d'augmenter la valeur ajoutée produite sur le territoire plutôt que de la voir partir, y compris dès la première transformation.
- Le **maintien des services publics** et des différents services et équipements a été soulevé par des participants.

Cela sera recherché. Le commerce de proximité devra être maintenu afin de jouer son rôle d'offre première pour les habitants.

- Le **maintien de la ligne Belfort/Epinal** et son électrification apparaissent comme un projet structurant de l'aménagement du territoire, dans le cadre des déplacements (pendulaires notamment). La volonté de maintien des gares d'une manière générale est appréciée.
- La **richesse du tissu associatif** a été mise en avant. Elle est indispensable à la dynamique du territoire.

Les synergies associatives existantes devront également être mises en avant. L'objectif est de les conserver afin de créer du lien entre les populations.

- Le **numérique** est également vu comme un levier ; il s'agit d'un facteur d'attractivité pour la population, les touristes et les entreprises. Il offre également des possibilités pour le travail à distance (le télétravail peut être favorisé par la proximité de lignes LGV pour se déplacer).
- De nombreux participants ont mis en avant le caractère privilégié du **cadre de vie** et la **beauté des paysages**. Cependant, certains remarquent que toutes les communes ne fournissent pas les mêmes efforts pour préserver leur paysage (ex : carcasses de voitures autour des maisons, friches, ...).

La qualité du cadre de vie est un atout reconnu sur le territoire. Il sera donc important de participer à sa conservation en faisant des efforts paysagers (qualité aux abords des maisons, des entreprises, des zones d'activités, qualité des entrées de villes, qualité urbaine, qualité du bâti, qualité des espaces publics, qualité des éventuelles constructions à proximité des étangs, etc...) pour mettre en valeur ce cadre de vie et participer à l'attractivité du territoire.

- Gagner en notoriété par le tourisme ?

Le tourisme apparaît comme un élément fédérateur des différentes identités du territoire. Le déficit de notoriété du territoire pourra être travaillé dans ce sens : le tourisme peut s'appuyer sur ce qui existe ; il faut trouver les liens

pour valoriser le territoire, le faire connaître. Sa complémentarité, sa diversité sont une grande richesse à mettre en valeur.

- Certains participants souhaitent que la **qualité environnementale** soit mieux prise en compte tout en participant au projet de développement, à l'image de la philosophie développée par les parcs naturels régionaux qui cherchent à se développer tout en protégeant l'environnement.

C'est dans une logique d'équilibre entre le développement des activités humaines et la protection de l'environnement que le territoire doit aborder son développement. Cette vision permettra d'attirer, entre autres, des populations sensibles à la qualité environnementale, au cadre de vie apaisé.

- En revanche, certains participants souhaitent que les questions environnementales ne soient pas bloquantes dans le développement du territoire. D'autres espaces se développent massivement ; qu'en est-il de la préservation de l'environnement ? Le territoire ne doit pas être sanctuarisé au profit des grandes villes.
- La question du **développement des énergies renouvelables** a été abordée, au regard notamment des projets émergents sur des territoires voisins (ex : développement éolien sur le Doubs central – à proximité de Autechaux, dans le Lomont, ...).

Des possibilités peuvent exister sur le territoire, mais une servitude liée à la base aérienne 116 vient empêcher tout développement sur une large partie du Pays.

- L'activité agricole est également déterminante pour le **maintien de l'ouverture des paysages**.
- Les questions de l'approvisionnement en **eau** et du manque d'eau à certaines périodes (malgré la richesse en eau du territoire) ont été abordées. Des réflexions sur le stockage de l'eau permettraient de pallier au manque lors des périodes de sécheresse.

La richesse en eau du territoire est à protéger, à valoriser. Son utilisation, le partage avec les territoires voisins sont à prendre en compte dans le projet de développement (cf. notamment le SAGE de la nappe du Breuchin qui prévoit le partage de la ressource avec le Pays Vesoul Val de Saône).

- Certains participants se demandent de **quels moyens** le SCOT dispose pour mettre en œuvre son projet.

Il est rappelé que le SCOT est un document d'urbanisme dont l'objet est la cohérence dans l'aménagement du territoire et dans la mise en œuvre des politiques publiques et non un outil financier. Cependant, l'affichage du projet et la visibilité de l'organisation du territoire favoriseront les partenariats publics et privés. Par ailleurs, le levier financier peut être le fait des communautés de communes, dans le cadre de leurs compétences, ou des financements extérieurs (Région, DETR, etc...).

- Les **rapports PLUI / SCOT** ont également été abordés.

Il a été précisé qu'un rapport de compatibilité existe entre documents d'urbanisme locaux et SCOT. Cela signifie que les PLU(I) ne doivent pas comporter d'éléments contraires à ceux qui seront inscrits dans le SCOT. Ce principe de compatibilité laisse donc une certaine marge de manœuvre, contrairement au rapport de conformité qui existe par exemple entre un permis de construire et un PLU.

- De manière plus globale il a été remarqué que l'intérêt de réaliser un SCOT est d'inscrire une stratégie territoriale sur le long terme, sur un vaste territoire.

Le SCOT est en effet le 1^{er} outil de prospective dont le territoire s'est doté. Il s'agit de s'en servir comme un document de communication à destination des territoires extérieurs, comme un outil au service des projets du territoire. Il va servir à donner de la visibilité aux Vosges Saônoises, ce qui participera à leur attractivité.